



GRAND PUBLIC

Depuis 2020, chaque document d'urbanisme qui entre en vigueur doit être publié sur le site du GÉOPORTAIL DE L'URBANISME. Le GPU est ouvert à tous, il propose une interface cartographique qui permet de visualiser le zonage approuvé pour connaître librement la réglementation qui s'applique dans une commune et à la parcelle.

COLLECTIVITÉS

Pour être publiées, les données écrites et géographiques doivent être structurées selon des normes établies. Le STANDARD CNIG répertorie toutes les particularités des documents d'urbanisme pour créer des représentations uniformisées à l'échelle nationale.

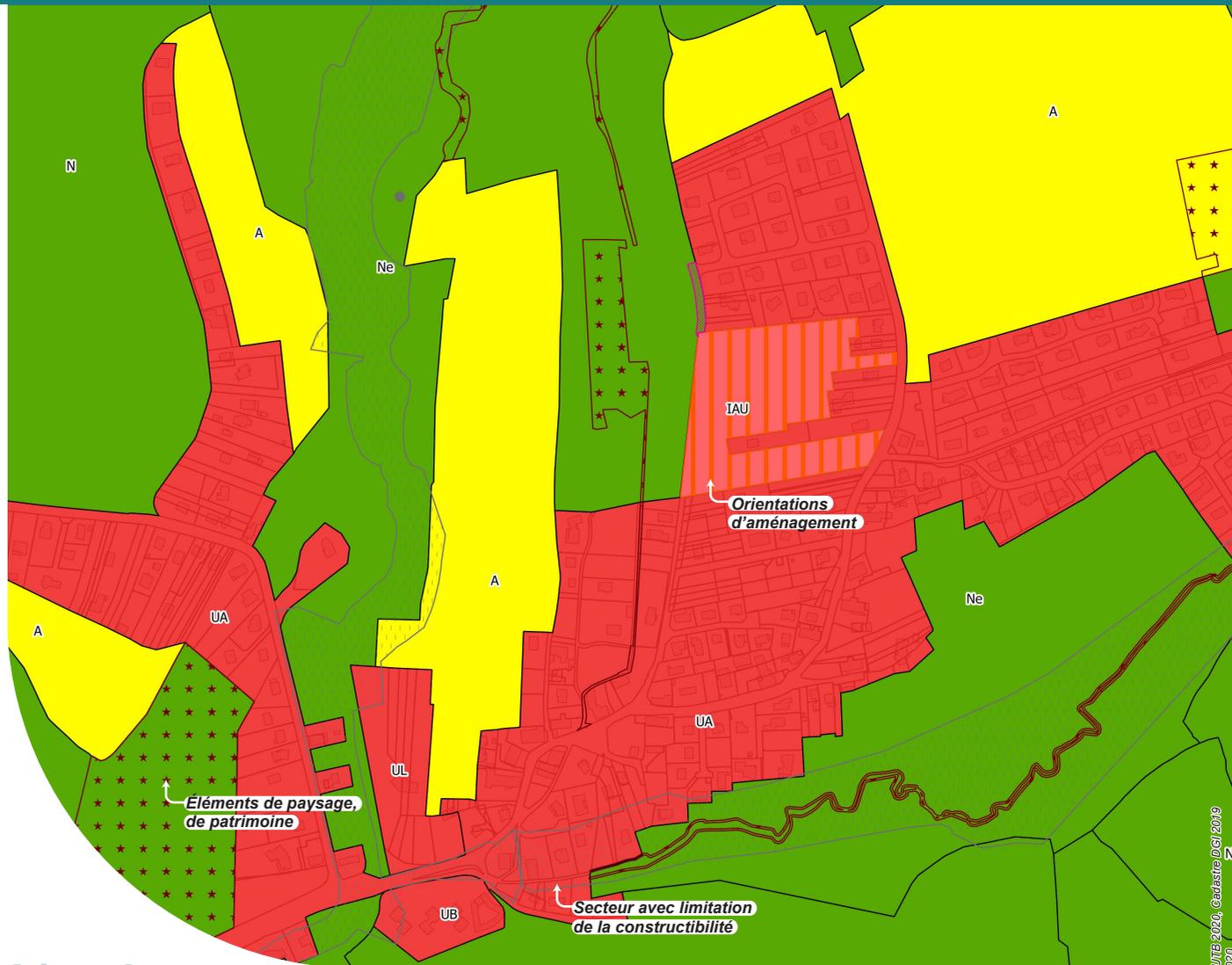
À son approbation, le document est versé par la collectivité sur le géoportail et, lorsque sa structure est validée il peut être publié et ainsi visible par le grand public. Chaque évolution du document entraîne une nouvelle publication intégrale des éléments.

9 584 Documents d'urbanisme consultables en ligne*
675 Servitudes d'utilité publique consultables en ligne*

EXPERTS

L'AUTB dispose des compétences et moyens techniques nécessaires à la numérisation des documents d'urbanisme au standard CNIG et accompagne les communes dans les démarches de télé-versement en ligne.

Par ailleurs, l'outil GPU nous permet d'assurer un suivi sur l'évolution des documents d'urbanisme et de réaliser différentes études.



Légende

- Zone urbaine (U)
- Zone à urbaniser (AU)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle et forestière (N)

L'interface cartographique permet d'accéder à toutes les pièces qui composent le dossier :

GEOPORTAIL-URBANISME.GOUV.FR